

8 Faits divers & Justice

Agression

Elle blesse sa rivale à l'aide d'un tabouret

E.N.

Lambaréné/Gabon

Larissa Nkar, Gabonaise de 24 ans, sans emploi, va devoir répondre des blessures infligées à sa présumée rivale, Andréas Mobouassé Mandza, 22 ans, élève en classe de troisième au collège d'enseignement secondaire Moudjekou Aubin de Lambaréné.



Photo : Escalier NDILOROUIM

Andréas Mobouassé Mandza, après l'agression.

LAMBARENE, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, a vécu un fait assez insolite le 17 octobre dernier. Une jeune compatriote de 22 ans, Andréas Mobouassé Mandza, élève en classe de troisième au collège d'enseignement secondaire Moudjekou Aubin, a failli y perdre la vie, à la suite d'une agression dont elle a été victime de la part d'une autre Gabonaise de 24 ans, sa "rivale", nommée Larissa Nkar, sans emploi. L'incident, au cours duquel Andréas a été blessée à la tête, a eu lieu au quartier Petit-Paris II, situé dans le deuxième arrondissement. A l'origine de cette violente attaque au tabouret, une histoire de sexe, la seconde femme accusant la première d'avoir des rapports douteux avec son homme, Thierry Hens Sita, 34 ans, Congolais de Brazzaville exerçant comme enseignant indépendant. Selon nos sources, Thierry Hens Sita donne des cours de soutien à Andréas Mobouassé Mandza. Cette dernière et Larissa se connaissent bien et se fréquentent mutuellement, car vivant dans le même quartier. Un jour, Andréas rend visite à sa copine, qu'elle soupçonne d'avoir une liaison avec son petit ami. C'est donc pour en avoir le

cœur net qu'elle décide, ce jour-là, de descendre chez sa "Co" pour y mener, secrètement, son enquête. Voilà que, confortablement installée chez Larissa, elle lui demande, quelques minutes plus tard, de lui prêter son téléphone pour "bipper" le sien, qu'elle prétend avoir perdu dans ses affaires. Sans se douter de rien, Larissa lui remet le portable.

Une fois l'appareil en main, Andréas compose aussitôt le numéro de son copain et bingo ! Le nom du "prof" apparaît avec un autre petit mot gentil qui l'accompagne : "Amour Thierry". Et ce n'est pas tout : à l'autre bout du fil, l'interlocuteur qui n'est autre que Thierry, répond avec des mots tout aussi doux et amoureux du style «Alors chérie, comment ça va ? On se voit quand ?».

VICTIME COLLATÉRALE. Etonnée par cet accueil téléphonique qui ne lui est nullement destiné, la demoiselle n'en croit pas ses oreilles. Aussi, après quelques secondes de réflexion, réagit-elle enfin, disant à l'homme qu'elle n'est pas celle qu'il croit être, mais « ta copine de la maison. Viens vite, je t'attends à la maison pour en discuter. » Entre-temps, la



Photo : Escalier NDILOROUIM

L'arme utilisée par...

tension monte très vite entre les deux jeunes femmes, qui commencent par se traiter ouvertement de tous les noms d'oiseau, avant finalement d'en venir aux mains. Des voisines interviennent et tentent de les calmer. Alors que tout le monde pense que le calme est re-

venu, Larissa Nkar se saisit, contre toute attente, d'un tabouret qu'elle assène sur la nuque de Mobouassé. Une attaque suffisante pour blesser sa rivale présumée, au point que celle-ci est transportée d'urgence à l'hôpital Albert Schweitzer par le fameux Thierry, arrivé tardivement sur les



Photo : Escalier NDILOROUIM

...Larissa Nkar, emportée par une jalousie aveugle.

lieux de l'affrontement. La victime écope de 21 jours d'incapacité de travail. Mais le plateau technique de Schweitzer n'étant pas équipé de scanner, elle est évacuée sur Libreville. Entre-temps, informés de la situation, les policiers du commissariat du deuxième

arrondissement mettent rapidement la main sur Larissa Nkar, pour la présenter devant le parquet. Actuellement sous mandat de dépôt, elle devra répondre de ses actes devant la justice dans le cadre d'un procès. Entendu lui aussi à titre de témoin, Thierry Hens Sita, le coq de la basse-cour, n'a nullement été inquiété, en dépit de ce que le bonhomme est un "sans-papier". Notons enfin que cette histoire de rivalité sauvage qui ne repose sur rien, l'homme n'ayant passé aucun contrat avec aucune des deux demoiselles, a fait une autre victime collatérale. Il s'agit du bébé de trois mois de Andréas, que celle-ci ne pourra alimenter au lait maternel pendant quelques jours, du fait de son incapacité physique.

Affaire des commerçantes interpellées à l'ancienne gare-routière
Deux manifestantes remises à la justice

COE

Libreville/Gabon

LE mercredi 14 octobre dernier, quatre commerçantes membres d'une même famille, avaient été interpellées par la police municipale sur le site de l'ancienne gare-routière, puis mises à la disposition de la direction de la Sûreté urbaine (DSU) pour compétence. Il s'agit de Pascaline Mengue me Assoko, 40 ans, domiciliée au Boulevard-Triumphal, Valentine Essang Mvé, 56 ans, domiciliée à Mont-Bouët, Rose Okome Mvé et Angélique Mekui Mengame, toutes Gabonaises, et exerçant sur le site litigieux. Elles ont été présentées devant le procureur de la République le mardi 20 octobre 2015 pour répondre de leurs actes. Les deux premières viennent d'être placées sous



Photo : DR

Deux commerçantes de l'ex-gare routière méditent actuellement sur leur sort à la maison d'arrêt de Libreville, pour attentat aux mœurs.

mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, pour attentat aux mœurs, tandis que les deux autres bénéficient d'une liberté provisoire. Il faut rappeler que des dizaines de commerçantes, de nationalité gabonaise pour la plupart, protestaient pour avoir été déguerpies par la

police municipale du site de l'ancienne gare-routière de Libreville, qu'elles occupaient, dit-on, illégalement. Estimant qu'elles étaient victimes d'une "injustice", elles avaient donc décidé de manifester de la façon, du moins, gênante pour exprimer leur mécontentement: certaines d'entre elles se se-

raient montrées, complètement débarrassées de leurs vêtements. Ces commerçantes racontent qu'elles avaient occupé le site de l'ancienne gare-routière, faute de places disponibles à l'intérieur du marché de Mont-Bouët. Mais ce qu'elles disent ne pas comprendre, c'est qu'après avoir été installées sur cet espace, elles soient déguerpies comme des "malpropres". Certaines auraient même perdu leurs marchandises au cours de l'altercation avec les agents des forces de police. Mais ce qui est encore plus surprenant, d'après elles, ainsi que le confie leur porte-parole, c'est que seules des Gabonaises ont été chassées, et qu'une catégorie de commerçantes bénéficieraient des grâces de la part des agents. D'où cette expression de ras-le-bol.



Usurpation de titre et escroquerie

Gildas Massassa Engongui dans le tourbillon de l'argent facile

LBON

Libreville/Gabon

DIRE que les pratiques illicites consistant à extorquer les fonds aux honnêtes citoyens continuent de faire des émules dans notre pays serait un euphémisme. D'autant que les faussaires, profitant du flou artistique entretenu par la multitude des services de contrôle, continuent allègrement leurs activités.

Le dernier fait en date est l'arrestation, le 16 octobre dernier, de Gildas Massassa Engongui, Gabonais âgé de 35 ans, membre d'un groupe dont le cerveau serait un certain Alain Boussougou Moussavou, lui aussi de nationalité gabo-

naise. Ce jour-là, se faisant passer pour un agent d'hygiène improvisé, il rejoint la bande en matinée pour effectuer, avec les autres, la basse besogne, c'est-à-dire procéder à des contrôles dans des structures commerciales à travers la capitale gabonaise.

Ce qu'ils ne savent pas, c'est que les responsables du restaurant Family Beach, situé sur front de mer, précisément en face du lycée national Léon Mba, soupçonnant des relents d'arnaque, vu la manière peu conventionnelle d'agir de ses visiteurs, avait déjà saisi le service régional d'hygiène publique et d'assainissement, qui dira ne pas reconnaître avoir commis une mission dans la zone. Aussi, déposent-ils plainte auprès de la brigade qui

met des stratégies en place afin de confondre les indéliçats. Ces derniers ne tarderont pas à mordre à l'hameçon, attirés qu'ils sont par l'appât du gain. Ainsi, à leur arrivée sur les lieux, les pandores se jettent sur eux. Sauf que sur les trois, ils ne réussissent à neutraliser que Gildas Bassassa Engongui, les deux autres, Jean Jacques Koumba et Hervé Tangui ayant réussi à prendre la poudre d'escampette.

Dans leur fuite, les présumés voleurs abandonneront leurs documents de travail, notamment des ordres de mission et de recette, des certificats sanitaires de lutte contre les vecteurs et de salubrité publique, avec entête du ministère de la Santé. C'est ce vendredi que Gildas Bassassa Engongui sera



Photo : LBON

Gildas Massassa Engongui. Son amour pour l'argent facile va le conduire en taule.

présenté au parquet de Libreville, qui décidera de son sort.